

non plus une mauvaise chose en soi. À son avis, ce concept a fait son temps et devrait être relégué aux oubliettes de l'histoire.

La majorité des citoyens des États occidentaux sont évidemment d'accord, au moins en partie. Une très grande partie de ce qu'ils recherchent en termes d'information, de culture, de biens et services se trouve à l'extérieur des frontières de l'unité politique à laquelle ils appartiennent. Ils veulent et souhaitent maintenant que ces frontières soient poreuses et perméables, au moins dans une direction, la leur. Qu'attendent-ils donc de leur État? La réponse à cette question est sûrement cruciale, car, si leur État ou leur gouvernement n'est pas intéressé à subvenir à leurs besoins, ils s'adresseront ailleurs.

Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui les citoyens attendent moins de leur gouvernement qu'il y a cinquante ans. Au cours de la Seconde Guerre mondiale et pendant la période difficile qui s'ensuivit, l'État devait exercer des contrôles stricts sur l'économie et les moyens de production. Dans certains pays qui n'étaient pas impliqués dans ce conflit, les contrôles gouvernementaux étaient considérés comme étant un aspect essentiel de la main mise des autorités sur autant de facettes de la vie que possible. Toutefois, les forces de la déréglementation ont été omniprésentes, les régimes totalitaires sont tombés, des gouvernements démocratiques ou des administrations plus ou moins responsables ont été mis en place dans des pays embourbés dans la bureaucratie, l'autoritarisme et l'orthodoxie politique trop exigeante. Tous ces facteurs ont eu des répercussions sur les frontières également : comment pouvaient-elles y échapper, après avoir été touchées par de telles forces sismiques?

Le Canada n'est pas plus à l'abri de ces développements que ses voisins ou alliés. Ce simple fait constitue en soi un début de réponse à la question suivante : pourquoi le Canada doit-il se préoccuper des questions qui ont été soulevées au cours de la Conférence? Une façon d'aborder le problème est de s'interroger sur le statut du Canada en tant qu'*État-nation*. Dans quelle mesure nous considérons-nous comme membres de ce « club » et à quelle catégorie de membre appartenons-nous? Il est évident que le Canada a évolué différemment d'autres pays, comme les États-Unis, l'Indonésie ou le Zimbabwe, par exemple, qui se sont construits à force de luttes. Pour paraphraser George Woodcock, les origines du Canada furent de nature évolutionnaire et non révolutionnaire. Le pays est né d'un concept politique et non pas géographique et le processus continue peut-être.

En ce qui concerne le Canada, les courants évolutionnaires de nature politico-économique qui ont été abordés dans cet ouvrage ont présidé à l'émergence du pays de façon parallèle. Le Canada, qui comprend plusieurs souverainetés - politique, ethnique, religieuse et culturelle -, fait face au développement des frontières internationales tout en terminant le travail commencé en 1867 en vertu de la *Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord Britannique*, afin de fonctionner comme un État souverain indépendant. D'un point de vue externe, ce travail est certainement achevé. Les problèmes résident dans les ramifications internes de la notion de l'État. Il ne fait aucun doute que ces questions ne sont pas encore réglées : on ne cesse de plaisanter sur l'ironie que constitue le *libre-échange* au sein des Amériques alors qu'il existe des barrières interprovinciales à la circulation de certaines marchandises. La Commission royale MacDonald des années 1980 ne fut que le dernier d'une série d'exercices